

COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL

QUATRIEME SESSION EXTRAORDINAIRE de 1967
Séance du Mardi 26 Septembre 1967

La séance est ouverte à 15 H.30.

Monsieur Maurice TOMI, Président de la Délégation Spéciale, assisté de M. BEDIER Yves - Mme MAINGARD Marie - MM. BOYER Marc - GRENIER Roland - KICHENIN Axel, Vice-Président et Membres de la Délégation Spéciale (M. de ROLAND s'étant excusé) procède à l'installation des nouveaux Conseillers Municipaux en s'adressant à eux en ces termes:

Messieurs,

C'est probablement pour un Président de Délégation Spéciale une tâche très agréable que de procéder à l'installation d'un Conseil Municipal.

MM. MACE Gabriel - REYDELLET Jules - Dr VINSON Philippe - APPEJEE Abdoul-Hack - APPAVOU Antoine - AUBER Camille - BEDIER Francis - Mme BENARD Jules - MM. BOURHIS Camille - BOYER Bruno - CHANE.KUNE Maurice - Mme CHASSAGNE Raoul - MM. CHEVASSUS André - DIJOUX Joseph - EVAN Georges - FERRE-RE Chantilly - FONTAINE Francis - FOSSARD Charlemagne - GALLARI Jean - HOARAU Marcel - Mme JASMIN Léopold - MM. LAURET Gérard - LEGROS Auguste - MAILLOT Jean - MONDON Jean Claude - OLIVE Gabriel - PARIS Raymond - Mme PAYET André - MM. PICARD Antoine - RAMASSAMY Adolphe - RIVIERE Maxime - ROBERT Valère - SERS Henry - TECHER Honorat - TESSIER Jacques - THEVENIN Marc - THUDNG.HIME Roger,

proclamés élus aux élections du 24 Septembre, au nom de la Délégation Spéciale, je vous déclare installés dans votre mandat de Conseillers Municipaux de la Ville de Saint-Denis.

Je tiens à féliciter le personnel municipal dont le dévouement nous a touchés. Je tiens à le remercier dans son ensemble pour avoir facilité et simplifié une tâche que nous envisagions avec quelque appréhension. Nous avons pu apprécier le travail de tous les services.

Nous tenons à remercier tout particulièrement M. MOY de LACROIX, les dames du Secrétariat Général, M. DIOMAT pour l'énorme travail accompli avec compétence et bonne humeur et M. FONTAINE, Brigadier de la Police Municipale.

Je demanderai à votre doyen, M. DIJOUX, d'occuper la place présidentielle et de nous permettre de nous retirer (Applaudissements).

M. DIJOUX. - C'est au privilège de l'âge que je dois l'honneur de présider la première Assemblée du Conseil Municipal de Saint-Denis.

Je souhaite à tous la bienvenue et forme des vœux fervents pour que nos travaux s'accomplissent dans la concorde et pour le bien public.

Je vais immédiatement procéder aux formalités d'usage en désignant le Secrétaire de séance, le plus jeune membre de l'Assemblée selon la loi: M. PICARD Antoine. Je vous invite donc à nous rejoindre ici.

Il est procédé à l'appel nominal.

Sont présents:

MM. MACE Gabriel - REYDELLET Jules - AFPEJEE Abdou-Hack - APPAVOU Antoine - AUBER Camille - BÉDIER Francis - Mme BÉNERD Jules - MM. BOURHIS Camille - BOYER Bruno - CHANE-KUNE Maurice - Mme CHASSAGNE Raoul - MM. CHEVASSUS André - DIJOUX Joseph - EVAN Georges - FERRERE Chantilly - FONTAINE Francis - FOSSARD Charlemagne - GALLARD Jean - HOARAU Marcel - Mme JASMIN Léopold - MM. LEGROS Auguste - MAILLOT Jean - MONDON Jean-Claude - OLIVE Gabriel - PARIS Raymond - Mme PAYET André - MM. PICARD Antoine - RAMASSAMY Adolphe - RIVIERE Maxime - ROBERT Valère - SERS Henry - TECHER Honorat - TESSIER Jacques - Dr THEVENIN Marc - THEON HIME Roger.

Représenté: le Dr VINSON Philippe par M. Jules REYDELLET
Hors du Département: M. LAURET Gérard.

Le PRESIDENT. - Je vais maintenant procéder à l'élection du Maire au scrutin secret, mais au préalable il va vous être donné lecture des articles 58 et 59 du Code Municipal.

" Article 58 - Le Conseil Municipal élit le Maire et les Adjointes parmi ses
" membres, au scrutin secret et à la majorité absolue.

" Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la
" majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection
" a lieu à la majorité relative.

" En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

" Article 59 - La séance dans laquelle il est procédé à l'élection du Maire
" est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal. Pour
" toute élection du Maire ou des Adjointes, les membres du Conseil Municipi-
" pal sont convoqués dans les formes et délais prévus par l'article 24;
" la convocation contient la mention spéciale de l'élection à laquelle il doit
" être procédé.

" Avant cette convocation, il est procédé aux élections qui peuvent
" être nécessaires pour compléter le Conseil Municipal. Si, après les élec-
" tions complémentaires de nouvelles vacances se produisent, le Conseil
" Municipal procède néanmoins à l'élection du Maire et des Adjointe, à
" moins qu'il n'ait perdu le tiers de ses membres. En ce cas, il y a lieu
" de recourir à de nouvelles élections complémentaires. Il y est procédé
" dans le délai d'un mois, à dater de la dernière vacance".

Lecture de l'article 62 est ensuite donnée.

" Article 62. - Ne peuvent être Maire ou Adjointe ni en exercer même tem-
" porairement les fonctions, dans aucune des communes du département où
" ils sont affectés, les agents et employés des administrations financières,
" à l'exception des gérants de débits de tabac, les trésoriers-payeurs
" généraux, les receveurs particuliers et les percepteurs, les agents des
" forêts ainsi que les gardes des établissements publics ou particuliers".

Le PRESIDENT. - Il va être maintenant procédé à l'élec-
tion du Maire.

Candidat: Me Gabriel MACE.

Nombre de votants	36
Suffrages exprimés	35 (Dr VINSON ayant voté par procuration)
Bulletin Blanc	1

A la majorité de 35 voix Maître Gabriel MACE est donc proclamé

MAIRE de la VILLE de SAINT-DENIS

(Applaudissements)

M. MACE. - Mon premier devoir est de saluer le Président
et les Membres de la Délégation Spéciale à qui il est revenu la tâche
difficile et ingrate d'administrer le Chef Lieu du Département pendant plusieurs
semaines. Au nom de tout le Conseil Municipal, j'exprime à M. TOMI, à
Mme MAINGARD, à MM. DEBIER, BOYER, GRENIER, KICHENIN
et ROLAND, nos remerciements sincères.

Mes chers amis, dans une dernière polémique où j'en vient de
recevoir un coup aussi dur que celui que j'ai ressenti en apprenant l'annu-
lation des élections pour des faits qui sont extérieurs à la volonté des can-
didats, c'est une satisfaction profonde de voir que le peuple de Saint-Denis
nous a maintenus en confiance et je vous salue personnellement et profondé-
ment reconnaissant de ce vote qui, à l'unanimité, me remet à la tête de
la Municipalité.

Vous savez que j'ai consacré à Saint-Denis tout mon temps, tous
mes efforts et que l'engagement que nous avons pris ensemble hier consen-
tuellement en ce mot: Continuer. Continuer l'œuvre commencée en 1888
et la poursuivre jusqu'au bout dans la discipline et la concorde auxquelles l'a
fait appel tout à l'heure notre doyen que je tiens à saluer et à remercier.

Oui, nous continuerons à assurer le bon marche de la Ville de Saint-Denis (Applaudissements).

LE MAIRE. Conformément à la loi, nous allons procéder à l'élection des Adjointe réglementaires.

La Ville de Saint-Denis, étant dans le nombre de sa population, a droit à cinq adjoints. Je proposerai ensuite au Conseil Municipal l'adoption d'une résolution pour augmenter le nombre des adjoints par l'adjonction de trois adjoints supplémentaires: Sainte-Clothilde, la Montagne et Saint-François.

ELECTION du PREMIER ADJOINT

Candidat: M. Jules REYDELLET

Nombre de votants 36

Suffrages exprimés 36 (le Dr VINSON ayant voté

Bulletin blanc 1

par procuration)

Le MAIRE. - Messieurs, je proclame M. Jules REYDELLET élu Premier Adjoint au Maire à la majorité de 35 voix.

(Applaudissements)

M. REYDELLET. - Mes chers collègues, je vous remercie d'avoir bien voulu me désigner une fois de plus pour assurer, malgré mon âge, les lourdes fonctions de Premier Adjoint d'une commune aussi importante et en plein développement comme celle de Saint-Denis.

J'essayerai, tant que mes forces me le permettront, de continuer à travailler pour faire de notre capitale une ville moderne et pour le mieux être de sa population. Je compte sur votre concours pour m'aider dans cette tâche car nous ne devons pas nous faire d'illusions, il reste encore beaucoup à faire dans les principaux domaines: réseau routier, adduction d'eau, électrification, construction des écoles, de maisons de jeunes, amélioration de la situation sociale de la classe laborieuse.

Nous devons tous nous unir autour de notre Maire pour mener à bien le vaste programme que nous avons, ensemble, dressé (Applaudissements).

ELECTION du DEUXIEME ADJOINT

Le MAIRE. - M. le Dr VINSON ne se représente pas à ce poste pour des raisons de santé. Le Conseil sera unanime pour adresser à notre collègue absent nos vœux de prompt rétablissement et le souhait de le voir siéger dans cet Hôtel de Ville qu'il a si bien servi comme second Adjoint.

La candidature de M. Auguste LEGROS a été déposée comme Second Adjoint.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants:

Nombre de votants	36	(le Dr VINSON ayant voté par procuration)
Suffrages exprimés	32	
Bulletins blancs	4	

Le MAIRE. - Je proclame M. Auguste LEGROS Second Adjoint au Maire, à la majorité de 32 voix.

M. LEGROS. - Je vous remercie de cette confiance; bien que nouveau dans cette Assemblée je m'engage à servir avec tout mon courage et toute ma foi cette Municipalité (Applaudissements).

./.....

ELECTION du TROISIEME ADJOINT

le MAIRE. - La candidature de M. Marcel HOAREAU a été déposée. Y a-t-il un autre candidat?

M. BOURHIS. - Je propose M. Raymond PARIS

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants:

Nombre de votants	36	(le Dr VINSON ayant voté par procuration)
Suffrages exprimés	32	
Bulletins Blancs	4	

M. Marcel HOAREAU

25 voix

M. Raymond PARIS

7 voix

LE MAIRE. - Je proclame M. Marcel HOAREAU Troisième Adjoint au Maire, à la majorité de 25 voix.

M. PARIS. - Je vous remercie et en même temps je vous félicite d'avoir voté Marcel HOAREAU, mais quoiqu'il arrive je tiens à affirmer que je resterai au sein du Conseil Municipal de Saint-Denis et que je défendrai les intérêts de la population dionysienne.

M. Marcel HOAREAU. - Mesdames et Messieurs, je vous remercie et je m'engage à servir la Municipalité de mon mieux. (Applaudissements)

ELECTION du QUATRIEME ADJOINT

LE MAIRE. - M. Jean GALLARD qui est sortant a demandé de ne pas renouveler son mandat de quatrième adjoint au maire.

La candidature de M. André CHEVASSUS a été déposée. Y a-t-il un autre candidat? Personne? Le vote est commencé.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants:

Nombre de votants.....	36 (le Dr VINSON ayant voté par procuration)
Suffrages exprimés.....	35
Bulletins blancs.....	1

Le MAIRE. - Je proclame M. André CHEVASSUS, quatrième Adjoint au Maire à la majorité de 35 voix.

M. CHEVASSUS. - Je vous remercie de votre vote de confiance. Il comporte sa contrepartie obligatoire de responsabilités mais je suis prêt à les assumer (Applaudissements).

ELECTION du CINQUIEME ADJOINT

Le MAIRE. - La candidature de M. Francis BEDIER a été déposée. Y a-t-il une autre candidature? Aucune? Le vote est commencé.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants:

Nombre de votants.....	36 (le Dr VINSON ayant voté par procuration)
Suffrages exprimés.....	33
Bulletins blancs.....	3

LE MAIRE. - Je proclame M. Francis BEDIER Cinquième Adjoint au Maire, à la majorité de 33 voix.

M. BEDIER. - Je vous remercie de l'honneur de vous avoir bien voulu me faire (Applaudissements).

Le MAIRE. - Nous allons maintenant procéder à l'élection des Adjointes spéciaux.

ADJOINT SPECIAL de SAINTE-CLOTILDE

LE MAIRE. - La candidature de M. Jean GALLARD, Adjoint Spécial sortant a été déposée. Y a-t-il une autre candidature? Aucune? Le vote est commencé.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants:

Nombre de votants	36	(le Dr VINSON ayant voté par
Suffrages exprimés	31	procuration)
Bulletins Blancs	5	

LE MAIRE. - Je proclame M. Jean GALLARD, Adjoint Spécial de Sainte-Clotilde à la majorité de 31 voix.

Je tiens à prendre la parole pour une explication de vote.

Mesdames et Messieurs, j'ai conduit une liste à une élection. Hier, nous nous sommes réunis. Certaines décisions ont été prises. Je me permets selon mon habitude, de prendre mes responsabilités aussi je ne comprends pas très bien certains votes de bulletins blancs ou d'opposition qui auraient pu s'exprimer hier et auxquels j'aurais répondu. En réplique à ceux qui n'ont pas exprimé leur vote, ce qui est leur droit, je tiens, en tant que Maire de Saint-Denis, Chef de cette liste qui vient de gagner une bataille électorale, à signaler le geste de M. GALLARD. Bien que Quatrième Adjoint, il a tenu, dans un geste de discipline nationale et pour permettre une meilleure gestion à proposer volontairement, sans qu'aucune démarche n'ait été faite, son poste de quatrième adjoint à M. CHEVASSUS. Ce dernier a été élu à l'unanimité, j'aurais voulu que cette même unanimité reconduise M. GALLARD à sa Section Spéciale de Sainte-Clotilde et reconnaisse l'élégance de son geste. (Applaudissements).

M. GALLARD. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous remercie de m'avoir renouvelé cette confiance et je vous promets de travailler pour la Municipalité (Applaudissements).

ADJOINT SPECIAL de la MONTAGNE

Le MAIRE. - La candidature de M. Jean-Claude MONDON, Adjoint Spécial sortant, a été déposée. Y a-t-il une autre candidature? Aucune? Le vote est commencé.

Nombre de votants	36	(Le Dr VINSON ayant voté
Suffrages exprimés	33	par procuration)
Bulletins Blancs	3	

LE MAIRE. - Je proclame M. Jean.Claude MONDON, Adjoint Spécial de la MONTAGNE, à la majorité de 33 voix.

M. MONDON. - Je vous remercie, mes chers collègues, de votre vote de confiance. (Applaudissements).

ADJOINT SPECIAL DE SAINT-FRANCOIS

Le MAIRE. - La candidature de M. Valère ROBERT, Adjoint Spécial sortant, a été déposée. Y a-t-il une autre candidature? Aucune? Le vote est commencé.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants:

Nombre de votants	36	(Le Dr VINSON ayant voté par procuration)
Suffrages exprimés	33	
Bulletins Blancs	3	

Le MAIRE. - Je proclame M. Valère ROBERT, Adjoint Spécial de Saint-François, à la majorité de 33 voix.

M. ROBERT. - Je vous remercie de votre vote de confiance et soyez assuré que je m'en montrerai toujours digne (Applaudissements).

CREATION de TROIS POSTES d'ADJOINTS SUPPLEMENTAIRES

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, conformément à l'article 86 du Code de l'Administration communale, le Conseil Municipal peut décider, par une délibération prise sur la proposition du Maire, la création d'un ou plusieurs postes d'adjoints supplémentaires.

Il ne suffit pas que le Conseil Municipal marque son intention d'augmenter le nombre des adjoints en élevant directement un ou plusieurs adjoints supplémentaires.

Il faut que, préalablement et par une délibération distincte, il crée le ou les postes d'Adjoints supplémentaires. L'omission de cette formalité entraînerait l'annulation de l'élection.

De plus, cette délibération, non soumise à approbation, n'est exécutoire que quinze jours après le dépôt qui doit en être fait à la Préfecture.

Mesdames et Messieurs, je pense que pour une commune de l'importance de Saint-Denis, la création de trois postes d'adjoints supplémentaires se justifie. Cette création a, du reste, déjà été autorisée par M. le Préfet en Mars 1965.

Je vous demande, en conséquence, de me faire connaître votre avis à ce sujet.

A l'unanimité, le Conseil approuve et décide de soumettre à Monsieur le Préfet la création de trois postes d'adjoints supplémentaires.

Du jour recevu
Saint-Denis le 5 Octobre 1967
Le Préfet
Pour le Préfet et par
délégation

Le Secrétaire Général
Signé: J. Cluehan